Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le 05/06/2025
ID : 027-200065787-20250528-DEC_0103_2025-AU

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

7.1

DEC_0103_2025

# DÉCISION DU PRÉSIDENT

## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REFACTURATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE AUBLÉ SUITE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
**VU** la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;
**VU** la délibération 176-2020 portant sur la fixation des tarifs pour le service de l'assainissement collectif applicables au 1er janvier 2021 et validant le programme pluriannuel de travaux
**VU** l'arrêté du 10/02/2025 faisant objet d'une décision de non opposition à la DP 02741324S0012

**CONSIDERANT** les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'aménagement du square Jean Aublé à Montfort sur Risle
**CONSIDERANT** les travaux d'assainissement des eaux usées réalisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement
**CONSIDERANT** les échanges courriers entre la Commune de Montfort sur Risle et la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

**Le Président décide** de signer la Convention financière entre la CCPAVR et la Commune de Montfort sur Risle pour la refacturation par la commune à la CCPAVR des travaux d'aménagement du square liés aux travaux d'assainissement pour un montant de 8860,00€

Fait à Pont-Audemer, le 28 mai 2025

Le Président

Francis COUREL

CDC - PONT AUDEMER VAL DE RISLE -